



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
HEIDELBERG

Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 16/1 (1989)

DOI: 10.11588/fr.1989.1.53489

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

allem aber zahlreiche Urkundeneditionen, die für die Kenntnis und Zuordnung der Personen und ihrer Beziehungen zu St-Honoré von Bedeutung sind (so u.a. eine Königsurkunde Karls V. von 1369, S. 187f.).

Im Konnex der Auswertung der archivalischen Überlieferung und der Analyse des Nekrologs von 1507 entsteht damit ein sehr umfassendes Bild einer geistlichen Institution der französischen Hauptstadt, die bisher – sieht man von verstreuten Hinweisen einmal ab – keine hinreichende historische Würdigung erhalten hat. Es ist das ganz besondere Verdienst Lemaîtres, erneut exemplarisch die Möglichkeiten der Nekrologedition und -forschung in Verbindung mit gediegenen quellenkritischen Studien zur archivalischen Überlieferung aufgezeigt zu haben.

Bernd SCHNEIDMÜLLER, Oldenburg

Summa ›Elegantius in iure diuino‹ seu Coloniensis, edidit Gerardus FRANSEN adlaborante Stephano KUTTNER, t. III, Cité du Vatican (Biblioteca Apostolica Vaticana) 1986, XXIII–247 S. (Monumenta iuris canonici. Series A Corpus Glossatorum, vol. 1, t. III).

La somme *Elegantius in jure divino*, souvent appelée *Summa Coloniensis*, avait été étudiée en 1937 par Stephan Kuttner dans son *›Repertorium der Kanonistik‹* et datée par lui de 1169. Il en poursuit l'édition avec l'abbé Fransen, édition de tous points parfaite comme on pouvait l'attendre d'une telle collaboration. L'apparat critique est impeccable: de précieuses notes indiquent l'origine probable des opinions émises; enfin la présentation typographique est remarquable.

La publication comportera cinq volumes. Les deux premiers ont paru en 1969 et 1978; le quatrième est annoncé et devrait contenir des tables bien nécessaires; le cinquième comprendra les gloses et l'introduction. Le présent volume correspond aux causes VII à XXVI du Décret de Gratien.

L'œuvre serait d'origine rhénane (d'où son nom traditionnel). L'auteur paraît avoir étudié à Bologne et à Paris; il était *peritus in utroque jure* comme Gérard Pucelle qui quitte justement Paris pour Cologne en 1165 et qui a pu être son maître.

La *Summa* dépend de Rufin et d'Etienne de Tournai, mais aussi, ce qui fait son originalité, de Pierre Lombard et des sommes françaises du Code de Justinien. André Gouron a établi qu'elle avait utilisé la somme de Rogerius pour les livres qu'il avait commentés et, ensuite, la *Summa Trecensis* dans sa troisième version (A. Gouron, *Etudes sur la diffusion des doctrines médiévales*, Londres 1987, II, p. 24 et IV, p. 3684). La *pars decima* du présent volume consacrée à la possession et à la prescription paraît bien de même origine.

L'édition de la *Summa* confirme l'importance de l'école des canonistes français étudiée dès 1938 par St. Kuttner. Le Décret de Gratien est connu et commenté à Paris vers 1160 (mais aussi critiqué pour sa *prolixitas aut tediosa aut inexplicabilis*). Les romanistes ne viennent que quelque dix ans plus tard. Ensemble ils disputent la primauté à la théologie et aux arts libéraux et, Mochi Onory l'a bien montré, ils sont à l'origine de l'idée moderne de l'Etat.

Paul OURLIAC, Toulouse

Die falschen Investiturprivilegien, éd. par Claudia MÄRTL, Hanovre (Hahnsche Buchhandlung) 1986, 233 p. (Monumenta Germaniae Historica. Fontes iuris germanici antiqui in usum scholarum separatim editi, t. XIII).

La presque totalité des manuscrits complets de la *Panormie* d'Yves de Chartres (vers 1095) comporte, en appendice, deux textes apocryphes qui ont plus ou moins la forme d'un privilège consécutif à un synode. Le premier (*Hadrianum*) émane prétendument du pape Adrien I